# L'enquête annuelle Crédit-bail

### Champ

L'enquête Crédit-bail est une enquête exhaustive, annuelle et obligatoire. Elle concerne les sociétés proposant ou gérant des contrats de type crédit-bail.

Les sociétés interrogées sont des entreprises résidentes ayant leur siège en France métropolitaine, ou dans un département d'outre-mer. Il s'agit de banques ou de sociétés membres de l'association des sociétés financières (ASF), y compris les sociétés pour le financement de l'énergie (SOFERGIE).

Les activités de crédit-bail se décomposent en crédit-bail mobilier et immobilier (pour les entreprises uniquement), et en location avec option d'achat (LOA) pour les ménages ainsi que pour les investissements en automobile des professionnels. Les activités de LOA sont dans le champ de l'enquête depuis 1999. Par simplicité, la LOA des entreprises est reclassée en crédit-bail mobilier à partir de 2021.

### Finalité

Cette enquête a pour principal objectif d'évaluer le montant total des contrats de crédit-bail, ainsi que sa répartition par secteur d'activité et par secteur institutionnel. Cette forme d'investissement représente une part importante de l'investissement national (6,1 % pour les sociétés non financières en 2021), dont la connaissance est nécessaire pour l'analyse économique des entreprises.

Les entreprises sont principalement interrogées sur le montant des investissements destinés à faire l'objet de contrats de crédit-bail ou de location avec option d'achat (LOA), ainsi que sur les loyers perçus.

## L'enquête de 2022

L'enquête Crédit-bail 2022 a porté sur l'exercice comptable 2021. Au départ, 114 entreprises ont été interrogées, une a été classée hors champ après transfert de ses contrats vers une autre société, et une autre n'a pas répondu à l'enquête.

Sur les 112 répondantes :

- 68 ont signé de nouveaux contrats de crédit-bail mobilier (y compris LOA entreprise) en 2021, dont 28 de manière exclusive
- 27 ont signé de nouveaux contrats de crédit-bail immobilier en 2021, dont 23 de manière exclusive
  - 31 ont signé de nouveaux contrats de LOA ménages en 2021, aucune de manière exclusive
- 21 n'ont pas signé de nouveaux contrats de crédit-bail en 2021 et gèrent leur stock de manière extinctive.

#### **Documentation détaillée**

L'enquête annuelle Crédit-bail, description et méthode statistique <a href="https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1217">https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/s1217</a>

